



Déclaration de Jacques MARECHAL Secrétaire Départemental de la CGT

Le 25 janvier 2010

Mise en cause dans un article paru le 27 janvier 2010, je souhaite apporter une réponse aux propos du Maire d'Amnéville.

Si la Mairie d'Amnéville a déboursé la somme de 460 970 € en astreinte de dommages et intérêts, c'est le résultat de décisions de Justice. Monsieur KIFFER, Maire d'Amnéville a été condamné pour non respect des lois de la République.

Visiblement, il poursuit dans cette voie puisqu'il engage une nouvelle procédure contre deux syndicalistes. La CGT Moselle ne peut pas accepter de tels propos sans réagir.

Qui trouble l'ordre public ?

Celui qui ne respecte pas les lois de la République ou l'organisation syndicale qui défend les droits et libertés des salariés. La CGT n'entend pas s'immiscer dans les affaires internes de la municipalité d'Amnéville, elle ne l'a pas fait et ne le fera pas.

Mais la CGT n'entend pas renoncer à son action pour faire respecter à Amnéville, comme partout ailleurs, les droits des salariés à s'organiser et à agir syndicalement.

Que Monsieur KIFFER respecte les lois de la République et la commune d'Amnéville n'aura plus à être condamnée.